

Comment créer une SARL ?

Description

La [SARL](#) est une forme juridique adaptée pour les entrepreneurs qui souhaitent un cadre juridique sécurisant. La responsabilité des associés est limitée aux montants de leurs apports dans le capital social de la société.

Pour créer une SARL, certaines démarches doivent être réalisées, et le [coût de création](#) doit être anticipé.

[Créer ma SARL en ligne](#)

Pourquoi créer une SARL ?

La SARL présente de nombreux [avantages](#), qu'il convient d'énumérer :

- La protection du patrimoine personnel des associés ;
- Le montant du capital social fixé librement par les associés (minimum : 1€ symbolique) ;
- La possibilité de désigner un ou plusieurs gérants ;
- Une [forme juridique](#) encadrée par la loi, qui impose de respecter une procédure d'agrément, afin d'éviter que de nouveaux associés intègrent le capital social ;
- Des charges sociales faibles pour le(s) gérant(s) de SARL.

A noter : le [gérant majoritaire de SARL](#) est affilié au régime des travailleurs indépendants. Ses cotisations sociales sont moins élevées que celles du Régime général de la sécurité sociale.

Quelles sont les conditions pour créer une SARL ?

Pour créer une SARL, les fondateurs doivent respecter **certaines conditions** :

- Un capital social de départ, de minimum 1€ ;
- La composition du capital du capital social, constituée d'apports en numéraire ou d'[apports en nature](#) ;
- Le nombre d'associés en SARL : ils doivent être minimum 2 et maximum 100 ;
- La capacité des associés : être majeurs ou mineurs émancipés ;

- Le consentement des associés : ils doivent avoir la volonté de s'associer, sans aucun vice de consentement ;
- Un siège social obligatoire, défini comme étant le lieu où sera exercée la direction effective de la société.

Les associés de SARL peuvent décider de **ne pas recourir** à un [commissaire aux apports](#), lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- la valeur de chaque apport en nature n'excède pas 30 000 € ;
- la valeur totale de l'ensemble des apports en nature est inférieure à la moitié du capital social.

Quelles sont les différentes étapes à suivre pour créer une SARL ?

La création d'une SARL impose de respecter certaines [formalités administratives](#) :

1. La rédaction des statuts ;
2. Le dépôt du [capital social](#) ;
3. La désignation des dirigeants ;
4. La publication d'un avis de constitution dans un support d'annonces légales ;
5. Le dépôt du dossier d'immatriculation en ligne sur le site de l'INPI.

Les formalités de constitution d'une SARL/EURL



Étape 1 : la rédaction des statuts

Les statuts de la SARL définissent ses règles de [fonctionnement](#), et **encadrent les relations** entre les associés.

La rédaction des statuts est donc une étape cruciale. Il faut veiller à rédiger soigneusement les statuts de la SARL, car la moindre erreur peut conduire à modifier les statuts, et cela entraîne des **frais supplémentaires**.

Zoom : afin de ne pas commettre d'erreurs dans la rédaction des statuts, il peut s'avérer judicieux de recourir aux services de LegalPlace, pour [créer votre SARL](#). Il vous suffit de remplir un questionnaire personnalisé, et vos statuts seront adaptés à votre situation et à vos besoins.

Les statuts doivent comporter les mentions obligatoires suivantes :

- La [statut juridique](#) de la société (SARL) ;
- La dénomination sociale ;
- L'adresse du siège social ;
- Sa durée ;
- Son objet social ;
- Le montant du capital social ;
- L'identité des associés fondateurs ;
- La répartition des parts sociales ;
- L'évaluation des apports en nature ;
- Le dépôt des fonds ;
- Les modalités de souscription des parts sociales.

Bon à savoir : les statuts peuvent être rédigés par acte sous seing privé ou par acte notarié.

Étape 2 : la constitution et le dépôt du capital social en banque

En principe, le montant du capital social d'une SARL doit être d'**au moins 1€**. Toutefois, il est préférable d'effectuer des apports plus élevés, pour assurer plus de **crédibilité** auprès des cocontractants.

Trois types d'apports existent au sein de la SARL :

- Les [apports en numéraire](#) : sommes d'argent ;

- Les apports en nature : biens meubles ou immeubles ;
- Les apports en industrie (savoir-faire, connaissances, compétences).

Les différents types d'apport



En numéraire

Apport de sommes d'argent



En nature

Apport de biens meubles ou
immeubles



En industrie

Apport de savoir faire ou de
connaissances

LegalPlace.

Les apports en industrie, difficilement quantifiables, ne concourent pas à la constitution du capital social, mais ils ouvrent droit à des **titres sociaux**.

Attention : Au moins 20% des apports doivent être libérés au moment de la constitution de la société. Le solde restant devra, quant à lui, être libéré dans les 5 années suivant l'immatriculation de la SARL.

Une fois les apports effectués, les fonds doivent être **déposés** auprès d'une banque, au nom de la société en formation.

En contrepartie, les associés fondateurs obtiennent, de la part de l'établissement bancaire, une **attestation de dépôt des fonds**, qui leur sera nécessaire pour la suite des démarches.

Étape 3 : la désignation des dirigeants

Pour créer une SARL, il faut obligatoirement désigner un ou plusieurs gérant(s). Le gérant est obligatoirement une **personne physique**, associé ou non de la SARL.

Celui-ci doit être nommé :

- Soit directement dans les statuts ;
- Soit par un acte séparé.

Étape 4 : la publication d'un avis de constitution dans un support d'annonces légales

Pour informer les tiers de la constitution de la SARL, il faut publier un **avis de constitution** dans un [support d'annonces légales](#), dans le département du siège social de la société.

L'annonce doit donc comporter les **informations suivantes** :

- La forme juridique : SARL ;
- La date de création de la SARL ;
- L'adresse de son siège social ;
- Le montant du capital social ;
- L'[objet social](#) ;
- L'identité et les coordonnées du ou des gérant(s).

Une fois que l'annonce légale a été publiée, les associés reçoivent une attestation de parution. Ce document doit être précieusement **conservé**, car il sera demandé au moment de la constitution du dossier d'immatriculation.

Étape 5 : le dépôt du dossier d'immatriculation sur l'INPI

La dernière étape consiste simplement à constituer et déposer le dossier d'immatriculation sur le site de l'INPI, qui se chargera de vérifier l'**exactitude des informations** renseignées et la conformité des pièces justificatives.

Les documents suivants doivent être fournis dans le dossier :

- Deux exemplaires des statuts de la société signés ;
- L'[attestation de dépôt des fonds](#) ;
- L'avis de publication dans un support d'annonces légales ;
- La déclaration des bénéficiaires effectifs ;
- La certification de [domiciliation de la SARL](#) ;
- Une copie de la pièce d'identité du dirigeant, en cours de validité ;
- Une attestation de non-condamnation du dirigeant.

A la suite de ces démarches, la SARL obtiendra un extrait Kbis, ainsi que son [numéro SIRET](#). Elle pourra donc **débuter son activité** en toute légalité.

Comment choisir entre une SARL de famille et une SARL classique ?

La SARL de famille permet de s'associer avec des **membres de sa famille**, et ainsi de profiter d'avantages fiscaux. En effet, la SARL de famille permet d'opter pour l'impôt sur le revenu, sans limitation de durée.

A l'inverse, une SARL classique est soumise, par défaut, à l'impôt sur les sociétés. Celle-ci peut opter pour l'impôt sur le revenu, mais seulement pour une durée limitée à 5 ans.

Quel est le coût de création d'une SARL ?

Le [coût de création d'une SARL sur l'INPI](#) varie en fonction du **choix opéré** par les associés. D'une part, certains frais sont fixes.

D'autre part, des frais supplémentaires peuvent venir s'ajouter, en particulier en cas de recours à un professionnel pour rédiger ses statuts.

Les frais fixes

Pour créer une SARL, il faut prévoir les frais administratifs suivants :

- Les frais d'immatriculation au RNE : 37,45 € ;
- Les frais d'inscription au Bodacc : 11,39€ ;
- La [déclaration des bénéficiaires effectifs](#) : 21,41 € ;
- Le coût de publication dans un support d'annonces légales : 144 € (ou 168€ si la SARL est domiciliée à Mayotte ou à la Réunion).

A noter : l'immatriculation au Répertoire des métiers (RM), pour une activité artisanale, s'élève à 45 €.

En 2024, le coût global pour créer une SARL est de minimum **214,25 €**, sans compter la rédaction des statuts.

En effet, le coût final peut augmenter si les associés décident de recourir à l'assistance d'un avocat ou d'un prestataire habilité pour rédiger leurs statuts.

Les frais supplémentaires

Certains frais supplémentaires peuvent venir s'ajouter, notamment des **frais d'accompagnement**. En effet, au moment de créer une SARL, l'entrepreneur peut être confronté à certaines difficultés, notamment la rédaction des statuts.

Il peut choisir de rédiger seul ses statuts, se faire accompagner par un professionnel du droit (avocat) ou un prestataire habilité (legaltech), pour déléguer cette tâche.

Cela va de soi que les services d'un professionnel engendrent des frais supplémentaires, mais lui permettent de bénéficier d'un **gain de temps** considérable.

Le coût de la prestation est de :

- En passant par une legaltech : entre 99 et 200 euros ;
- En passant par un avocat ou expert-comptable : en fonction des honoraires du professionnel.

Les frais relatifs au dépôt de marque doivent également être pris en compte. Il faut compter **190 €** pour effectuer un dépôt de marque sur le site de l'[INPI](#) (et 40 € supplémentaires pour chaque classe de produits ou services).

Tableau récapitulatif du coût global de création d'une SARL

Démarches administratives

Coût

- Seul : gratuit
- Avocat ou expert-comptable : varie en fonction des honoraires
- Legaltech : entre 99 et 200 €

Rédaction des statuts

Frais d'immatriculation

Publication dans un support d'annonces légales

Déclaration des bénéficiaires effectifs (RBE)

Frais d'inscription au Bodacc

37,45 €

144 € (ou 168 € si la SARL est domiciliée Mayotte ou à la Réunion)

21,41 €

11,39€

FAQ

Existe t'il un capital social minimum pour créer une SARL ?

La loi ne prévoit aucun montant minimum pour le capital social de cette forme juridique. Ainsi, vous pouvez créer une SARL avec un capital d'1 € seulement.

Combien coûte la création d'une SARL ?

Le prix d'une telle constitution peut varier selon l'accompagnement juridique choisi par les associés et les spécificités de la société (types d'apports réalisés, nécessité de recourir aux services d'un commissaire aux apports...). Ainsi, il faut compter au minimum 214 € en comptabilisant uniquement les frais irréductibles tels que les frais d'immatriculation ou de publication d'annonces légales.

Quels documents pour créer une SARL ?

Les associés devront notamment fournir le formulaire M0, la preuve de la publication dans un support d'annonces légales ainsi que la déclaration des bénéficiaires effectifs.